

Note aux rédactions

Évreux, le 28 février 2013

A la suite de la découverte, en Grande-Bretagne, de viande de cheval dans les plats cuisinés en lieu et place de viande de bœuf, le Gouvernement a arrêté un plan d'actions visant à mettre en lumière tout le circuit d'approvisionnement.

Au centre de ce dispositif, les services des ministres chargés de la consommation, de l'agriculture et de l'agroalimentaire œuvrent pour renforcer la transparence et l'information du consommateur, et renforcer les garanties en matière de traçabilité et de qualité.

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) de l'Eure, service interministériel qui regroupe depuis 2010 les missions des unités départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et les missions des services vétérinaires, est mobilisée pour mettre en œuvre sur le terrain les mesures décidées au plan national.

Dans un premier temps, l'action de la DDPP a consisté, au cours des dernières semaines, à contrôler la réalité du retrait des lots de produits incriminés pour s'assurer notamment que plus un plat litigieux n'est commercialisé. Dans le département de l'Eure, des dizaines d'interventions ont été effectuées dans l'ensemble des réseaux de distribution : hypermarchés, supermarchés supérettes et autres commerces alimentaires.

Dans un second temps et en les accentuant dans les prochains jours, des contrôles renforcés sont organisés dans les établissements d'entreposage, de fabrication de préparations de viandes et de viandes hachées ainsi que leur utilisation dans les établissements de transformation.

Ce travail de terrain doit permettre au Gouvernement d'obtenir la mobilisation de l'ensemble des professionnels de la filière viande pour améliorer et garantir la qualité et la traçabilité des plats cuisinés à base de viande.

Pour obtenir de plus amples informations vous pouvez contacter la DDPP 02.32.39.83.00

Contact presse: Maud LUCAS 02.32.78.27.35